

Saint Ouen, le 16 octobre 2023

ESPACE NATUREL RÉGIONAL DES BUTTES DU PARISIS

GESTION FORESTIÈRE : DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Plusieurs chantiers sylvicoles démarrent - ou sont prévus de démarrer - sur l'Espace naturel régional des Buttes du Parisis. Ils sont pilotés par Île-de-France Nature (nouveau nom de l'Agence des espaces verts), aménageur et gestionnaire, et sont programmés dans le cadre de l'**aménagement forestier** (voir encadré).

Ces travaux consistent pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du mode de gestion en « couvert continu » avec plusieurs interventions mises en œuvre dans ce cadre.

L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour l'Espace naturel régional des Buttes du Parisis, il est planifié de 2013 à 2027.

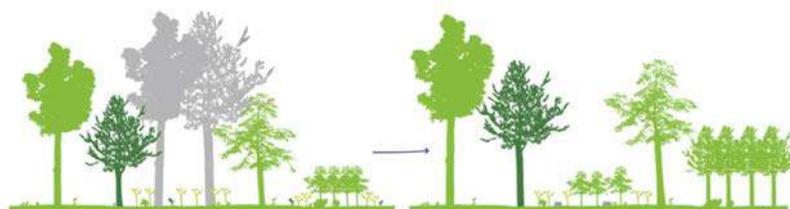
En parallèle de ces chantiers, les travaux annuels de sécurisation commenceront au début de l'hiver ; ils consisteront à élaguer ou retirer les arbres dangereux le long des allées et des lisières, sur l'ensemble du massif.

La gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

Le mode d'intervention mis en œuvre par Île-de-France Nature sur l'Espace naturel régional des Buttes du Parisis, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales, est la sylviculture mélangée à couvert continu, ou **futaie irrégulière**. Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres). Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis,

d'arbres adultes et de vieux arbres. Plusieurs coupes sont mises en œuvre dans ce cadre, avec chacune un objectif précis.

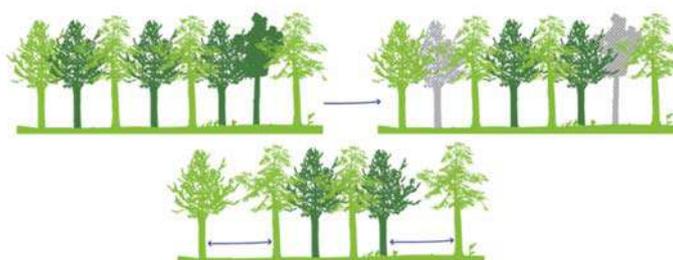
Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'ONF. Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est en général utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.



La futaie irrégulière : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.

La création de « cloisonnements », pour protéger le sol

Ces travaux sont réalisés pour préparer les interventions en forêt. Pour minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...) sur le sol (tassement), des axes parallèles entre eux, appelés « cloisonnements » sont créés. Ils obligent les engins à circuler dessus et à ne pas s'en écarter. L'installation de cloisonnements consiste donc à retirer des arbres à intervalles réguliers. Leur localisation prend en compte les spécificités du site.

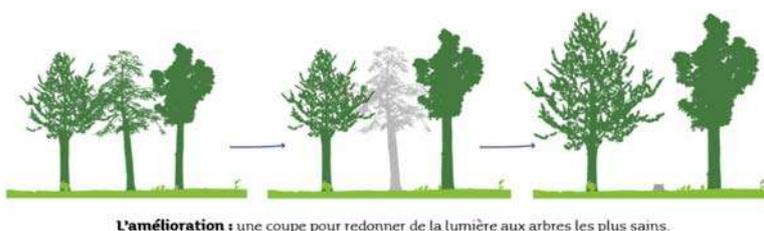


Les cloisonnements : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

Ces travaux se dérouleront sur les parcelles 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 21*.

L'amélioration des peuplements forestiers, tout en veillant à préserver la biodiversité

Le bon développement des arbres nécessite notamment de l'espace et de la lumière. Pour assurer leur croissance et renouveler la forêt, Île-de-France Nature procède à des coupes d'amélioration. Les arbres sélectionnés peuvent être sains, mais cette intervention profitera à tous les autres.



Ces travaux se dérouleront sur les parcelles 15, 18 et 21*.

Concernant les arbres vieillissants ou morts, ils sont conservés à partir du moment où ils ne présentent aucun danger pour la promenade. Leur bénéfice pour l'écosystème forestier est en effet sans égal : lichens et champignons s'y développent en abondance ; insectes et oiseaux y trouvent gîte et couvert. Dans le cadre de la certification **FSC®** dont bénéficie l'Espace naturel régional des Buttes du Parisien, un minimum de surface dédiée aux vieux bois et bois morts est d'ailleurs exigé au sein du massif.

La certification FSC® (Forest Stewardship Council®)

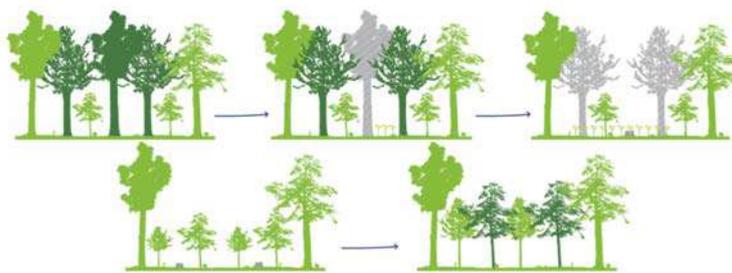
L'ensemble des travaux réalisés par Île-de-France Nature dans l'Espace naturel régional des Buttes du Parisien est soumis au cahier des charges FSC® (Forest Steward Council®)*. Ce label est une véritable reconnaissance du savoir-faire d'Île-de-France Nature en matière de gestion responsable des forêts. Il l'engage à respecter plusieurs règles permettant d'assurer une gestion écologiquement appropriée en préservant les espèces de la faune et de la flore, socialement bénéfique avec l'ouverture des forêts au public et économiquement viable pour permettre au propriétaire de vivre de sa forêt sans toutefois abuser des ressources de la forêt.

*FSC® : Licence FSC-C104680

Pour en savoir plus : <http://fr.fsc.org/fr-fr>

La régénération des peuplements, pour préparer la « forêt de demain »

Pour régénérer la forêt, les arbres matures sont récoltés pour laisser la place aux jeunes semis, futurs arbres de demain.



La régénération : une coupe pour libérer la croissance des semis et des jeunes arbres.

Ces travaux se dérouleront sur les parcelles 15 et 21.

Coupes sanitaires

Des coupes sanitaires vont devoir être mises en œuvre sur la parcelle 13 et plus légèrement, sur la parcelle 12. Elles vont consister à retirer des arbres dépérissant, souffrant du faible taux de pluviométrie des dernières années. Sur la parcelle 13, il s'agit essentiellement de châtaigniers, de chênes et d'érables. Une désignation de jeunes arbres sera faite pour les protéger et assurer dès maintenant une régénération à partir des plants naturels pré-existants. Sur la parcelle 12, quelques érables seront retirés.

* voir carte

Des coupes réalisées en « régie » ou « bois façonné »

En forêt régionale, le bois est vendu la plupart du temps « sur pied ». Dans certains cas, il est vendu « façonné ».

Lorsque le bois est vendu sur pied, l'acheteur exploite lui-même les arbres qu'il a préalablement achetés, dans un délai réglementaire de deux ans (hors période de nidification). Dans ce cas, les dates d'intervention sont décidées par l'acheteur.

Lorsque le bois est vendu « façonné », Sur les Buttes du Paris, Île-de-France Nature décide elle-même du calendrier d'interventions car les travaux de coupes sont commandés à un prestataire. Cette option, qui reste exceptionnelle, est celle qui a été retenue pour les bois issus des coupes décrites plus haut.

Travaux annuels de sécurisation sur l'ensemble du massif

Le chantier consistera à retirer ou élaguer les arbres situés en bordure des chemins et en lisière de la propriété régionale, et identifiés comme potentiellement dangereux lors de la dernière tournée de sécurité (voir encadré) : vieillissants, malades, blessés, fragilisés par les aléas climatiques, avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même en cas de coup de vent.

Les « tournées de sécurité » : un diagnostic nécessaire à l'accueil du public, à la pérennité de la forêt

Chaque année, les techniciens forestiers d'Île-de-France Nature effectuent des « tournées de sécurité », pour vérifier que les arbres situés le long des allées et des chemins ouverts à la promenade ou en bordure des habitations, ne posent aucun souci de sécurité. Cette évaluation vise aussi à pérenniser, conserver, voire développer le patrimoine arboré. Le diagnostic s'appuie sur le repérage de signes extérieurs de traumatisme : zones attaquées par des champignons lignivores, « tenue » de l'arbre (l'affaissement d'un arbre au-dessus d'un chemin peut présenter un danger), altération de l'écorce et/ou des feuilles... Dans de rares cas, une étude phytosanitaire peut s'avérer indispensable pour compléter ce diagnostic. La programmation de travaux de sécurité découle de ces diagnostics, avec des interventions comme l'abattage et l'élagage des arbres concernés.

Calendrier des travaux

Excepté les travaux de sécurisation qui se dérouleront durant l'hiver 2023 (novembre et décembre), les autres chantiers se dérouleront de façon échelonnée entre le mois d'octobre 2023 et l'année 2024. Ils seront suspendus entre le 1^{er} mars et le 30 juillet, pour ne pas gêner la nidification*.

** excepté les coupes urgentes de sécurité (ex, sanitaires)*

En ce qui concerne la durée des travaux, elle dépend de chaque chantier : du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques de l'exploitant.

Après remise en état, les bois seront stockés en bordure du chemin avant d'être évacués par l'acheteur de bois. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public.

Coupes d'arbres : décryptage des impacts pour les promeneurs

Les tronçonneuses et engins forestiers génèrent du **bruit**, mais leur travail est stoppé le week-end. Suite au passage des engins forestiers, la promenade peut être gênée temporairement par des **branches**, des **ornières**, avant la remise en état des chemins. **Le paysage est également modifié** puisque des arbres sont retirés. Mais la croissance des arbres et des semis restants compensera très vite ce désagrément : c'est l'avantage de la futaie irrégulière, visant à conserver un couvert forestier continu. Les résidus de coupes ou d'élagages non récupérés par les forestiers dans les parcelles peuvent donner l'**impression de manque d'entretien** : ils sont au contraire volontairement laissés au sol. Leur décomposition nourrit la microfaune.



Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.

À propos d'Île-de-France Nature

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !

www.iledefrance-nature.fr



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

Angélique LUCAS

Chargée de communication et de médiation locale

angelique.lucas@iledefrance-nature.fr

LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS

Espace régional des Buttes du Parisis

Parcellaire forestier



-  Communes
-  Parcelles forestières
-  Parcelles concernées par les coupes

